



CRAN - CARREFOUR DE REFLEXION ET D'ACTION CONTRE LE RACISME ANTI-NOIR

OBSERVATOIRE DU RACISME ANTI-NOIR EN SUISSE

Case postale 251 CH-3000 Berne 7

Tel. : +41 32 3220605 / Fax : +41 32 3222637

[CRAN02@BLUEWIN.CH](mailto:CRAN02@BLUEWIN.CH)

[WWW.CRAN.CH](http://WWW.CRAN.CH)

## COMMUNIQUE DE PRESSE - 25 MARS 2008

---

APRÈS LA MORT SUBITE D'UN JEUNE AFRICAIN DE 26 ANS DANS LES LOCAUX DE LA POLICE LAUSANNOISE

### Le CRAN réclame une enquête rigoureuse et transparente

Le 17 mars dernier, la police de Lausanne a rendu public un communiqué de presse sur la mort d'un prévenu sierra léonais de 26 ans dans les locaux de la Gendarmerie du Sentier, à Lausanne, dans la nuit de dimanche 16 mars. Cette mort qui a frappé une personne dans la fleur de l'âge a suscité l'émoi au sein des communautés sierra léonaises en particulier et africaines en général, même si dans les médias elle est passée comme un fait divers sans importance.

Le défunt, un requérant d'asile originaire de Sierra Leone frappé d'une Non-Entrée en matière (NEM) et « connu de la police », était sous le coup d'une interdiction de périmètre sur le territoire de la commune du Chenit. Selon la police, il y a été interpellé parce qu'il causait du scandale, « visiblement sous l'influence de l'alcool ». Au moment de son interpellation, il n'a opposé aucune résistance, puisque la police affirme que « le transfert s'est déroulé normalement ». Pris d'un malaise, il aurait été aussitôt secouru avant que des ambulanciers n'arrivent. Trop tard, moins de trois heures après son interpellation par la police, il décédait.

La mort de ce jeune homme nous paraît suspecte à plus d'un titre, en raison des éléments suivants :

- Le communiqué de la police fait état d'une autopsie ordonnée par le juge d'instruction de service peu après le décès. « Celle-ci n'a pas mis en évidence l'intervention de tiers », s'est limité le constat.
- Ces résultats maigres de l'autopsie laissent ainsi place à des spéculations de la police : « L'hypothèse la plus vraisemblable est une intoxication médicamenteuse ou de drogue ».
- La mort semble ainsi être liée à l'état de la personne. Or cet état est d'abord présenté comme éthylique avant d'être mis en lien avec la prise de médicaments ou de drogue
- Enfin, la police se perd en conjectures alors même qu'une enquête censée apporter des hypothèses plus vraisemblables est menée par des inspecteurs de la division criminelle de la police de sûreté.

Par ailleurs, des révélations sidérantes de policiers et ex-policiers lausannois recueillis l'année dernière par *Le Matin Dimanche* (30.9.2007), ont montré combien il convient de se montrer prudent quant aux conclusions de la police vaudoise sur le sort réservé aux Africains interpellés. Ces derniers seraient particulièrement victimes de violences racistes. Ainsi, autant les témoignages que le rapport de l'audit interne font état de « passages à tabac dirigés spécifiquement contre les Africains », des insultes racistes et grossières du genre « *Enculé de nègre, rentre chez toi* », « *On va chasser le Black !* ». Surtout, la « *perversité* » de certains



CRAN - CARREFOUR DE REFLEXION ET D'ACTION CONTRE LE RACISME ANTI-NOIR

OBSERVATOIRE DU RACISME ANTI-NOIR EN SUISSE

Case postale 251 CH-3000 Berne 7

Tel. : +41 32 3220605 / Fax : +41 32 3222637

[CRAN02@BLUEWIN.CH](mailto:CRAN02@BLUEWIN.CH)

[WWW.CRAN.CH](http://WWW.CRAN.CH)

policiers est mise à nue dans ce rapport: « *Les Blacks se faisaient tabasser alors qu'ils n'avaient pas de drogue sur eux et qu'ils possédaient des papiers en règle* ». Ou encore, « *les rapports d'intervention faisaient état d'agressivité du suspect pour justifier les hématomes* ».

Tenant compte de ce qui précède, et la rapidité avec laquelle la cause de cette mort est vue comme la conséquence d'une overdose nous inquiète. Le jeune Noir en Suisse est en général assimilé à un vendeur de drogue par la police et tout le monde s'est fait à cette idée. Ainsi, écrire qu'un Noir est mort par overdose passe évidemment mieux dans l'opinion publique alors qu'il peut être un alibi taillé sur mesure pour couvrir les mauvais traitements habituels de cette même police contre les jeunes Noirs. Surtout pour une police vaudoise dont la presse a révélé les prouesses dans leurs expéditions pour « casser du nègre ».

Au regard de tous ces éléments, le CRAN tient à faire la déclaration suivante :

- Le CRAN présente ses condoléances à la famille et aux proches de la victime et invite les autorités lausannoises à faciliter et accélérer l'enquête sur les conditions de cette mort d'un jeune de 26 ans.
- Le CRAN se félicite de l'enquête menée par les inspecteurs de la division criminelle de la police de sûreté qui a été diligentée.
- Le CRAN réclame néanmoins que cette enquête soit menée de la manière la plus rigoureuse et avec la plus grande transparence, afin que toute la lumière puisse être faite autour de cette mort suspecte.
- Le CRAN invite les autorités policières ainsi que le Conseil d'Etat à mettre tout en oeuvre pour sanctionner avec la plus grande sévérité toute responsabilité policière qui serait établie à n'importe quel niveau dans la mort du jeune Africain.

Fait à Genève, le 25 mars 2008

POUR LE COMITE DE GESTION,

Félicienne Villosz-Mwamba  
Vice-présidente  
(Suisse-romande)

André Loembe,  
Vice-Président  
(Suisse alémanique)